

Dans la même lettre, M. de Denonville disait encore :

“Le sieur Deshayes s'est fort promené le long des rivages du fleuve au-dessous de Québec, en attendant que la navigation fut ouverte pour descendre à l'embouchure : il s'attachera à marquer les endroits difficiles et le lieu où il faudrait un réduit dans une île pour empêcher les navires de venir ici si nous avons un ennemi puissant à craindre par la mer”. (1)

Le 10 novembre 1686, le marquis de Denonville écrivait au ministre :

“Le sieur Deshayes vous va rendre compte, Monseigneur, de son travail. On aurait bien besoin qu'il continuât plusieurs années dans le golfe et à l'entrée des terres, depuis le grand banc, n'y ayant aucunes cartes qui soient justes ; il y a une infinité de courants à observer qui changent tantôt d'un côté tantôt de l'autre, avec bien des îles mal placées dans les cartes”. (2)

Le 16 novembre 1686, M. de Meulles écrivait au ministre :

“ J'ai aussi fait payer au sieur Deshayes, hydrographe, 150 l. pour faire son voyage de France. Si en cela j'ai fait quelque chose qui vous soit désagréable, Monseigneur, une autre fois, je ne le ferai pas”. (3)

C'est probablement au cours de ce voyage en France que Deshayes remit au ministre sa belle carte du fleuve Saint-Laurent.

Cette carte porte pour titre “Carte marine de l'embouchure de la rivière de S. Laurens levée de cap en cap jusqu'à Québec vérifiée par plusieurs Observations. Plus le cours de cette rivière au-dessus de Québec jusqu'au Lac Ontario. Par le sieur Des Hayes Hydrographe”. Elle est conservée aux Archives du dépôt des cartes du ministère des affaires étrangères, à Paris. Nous croyons que cette carte n'a jamais été publiée.

M. Deshayes avait aussi fait une “Carte des côtes habitées du Canada par paroisses et par seigneuries”. Cette carte porte les noms de toutes les seigneuries qui furent concédées jusqu'à 1686.

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(3) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.